



NOTRE AMBITION POUR L'INDUSTRIE

Conseil national de l'industrie
22 novembre 2018



Notre ambition pour l'industrie



**Édouard Philippe,
Premier ministre**

« Parce que l'industrie est profondément « extraordinaire » et parce qu'elle est source d'innovation, d'emploi, de souveraineté et de cohésion de nos territoires, nous avons engagé, depuis un an, une stratégie déterminée de reconquête industrielle autour du Conseil National de l'Industrie et de ses 18 filières industrielles.

Les premiers résultats de cette stratégie sont prometteurs. Pour la première fois depuis 10 ans, les entreprises recréent des emplois industriels en France, la confiance est restaurée, les investisseurs sont de retour. Cependant, rien n'est jamais gagné : nous devons poursuivre nos efforts, en particulier dans nos territoires.

C'est l'objectif de l'initiative « Territoires d'industrie » que nous lançons aujourd'hui. Pour profiter, partout en France, des opportunités du numérique et de la transition écologique. Pour révéler nos champions cachés. Pour répondre aux difficultés de recrutement. Pour améliorer l'image et l'attractivité de nos territoires.

Notre démarche de reconquête industrielle sera donc territoriale, avec un véritable changement de méthode qui mettra les régions et les intercommunalités au cœur du dispositif. Tout cela nous permettra de mieux travailler ensemble à l'avenir de l'industrie française.

Et cet avenir, je souhaite que nous le construisions pour la prochaine génération de l'industrie française et pour les milliers de jeunes qui arpenteront durant quatre jours les allées de l'Usine extraordinaire et qui y trouveront, je n'en doute pas, des opportunités enthousiasmantes. »

EN RÉSUMÉ

p.7

1.

NOTRE POLITIQUE INDUSTRIELLE



- Le Gouvernement a relancé il y a un an une politique industrielle ambitieuse, portées par **18 filières industrielles** structurées autour du Conseil National de l'Industrie.
- Un **comité exécutif** restreint a été formé, recentré autour des présidents de filière, des organisations représentatives des salariés et du Gouvernement.
- Des projets ambitieux ont été initiés, sur les thématiques prioritaires des contrats de filières :
 - croissance des PME : objectif de **4000 PME** bénéficiant du programme d'accélération de Bpifrance afin d'accompagner leur croissance ;
 - transformation numérique : les filières structurent leurs projets de **plateforme numérique** et l'État est prêt à soutenir des projets en mobilisant 70M€ du grand plan d'investissement sur ce sujet (un appel à projets a été lancé le 19 novembre) ;
 - compétences : engagement d'**augmenter de 40 %** le nombre d'apprentis d'ici 2023, mobilisation des filières autour d'accords d'engagement de développement des emplois et des compétences en lien avec le ministère du travail.
- Prochaines étapes :
 - la remise début 2019 d'une feuille de route par filière sur leur **stratégie à l'international** pour développer les exportations françaises et notamment l'activité des PME à l'étranger ;
 - la formulation d'une feuille de route pour la **réduction des émissions de CO₂** des filières ;
 - la mobilisation des filières pour proposer des offres françaises innovantes dans le cadre de la préparation des **Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024**.

p.17

2.

LES TERRITOIRES D'INDUSTRIE



- Le lancement des « Territoires d'industrie », à la suite du rapport de la mission commandée par le Premier ministre le 20 septembre dernier :
 - 124 territoires d'industrie** ont été identifiés avec les régions ;
 - ces territoires bénéficieront d'un accompagnement personnalisé : le Gouvernement met en place un « panier de services », **17 mesures** dont ils pourront se saisir pour développer ou renforcer leurs projets de territoire, afin de répondre à 4 enjeux majeurs recensés par la mission : recruter, innover, attirer des projets et simplifier ;
 - 1 360 millions d'euros** seront prioritairement fléchés vers les projets des territoires d'industrie.
 - l'initiative fait l'objet d'un pilotage décentralisé, par les Conseils régionaux, par les intercommunalités avec les industriels.
- Prochaine étape : la contractualisation de la feuille de route de chacun des 124 territoires d'industrie.

p.23

3.

LES FILIÈRES



- 16 filières avaient été étiquetées au fil de l'année, et **5 contrats de filières ont été signés**.
- L'objectif est de finaliser les 11 contrats de filières restants d'ici la fin de l'année.
- 2 nouvelles filières labellisées** aujourd'hui :
 - la filière des infrastructures numériques, primordiale à l'heure du numérique, où les questions de la connectivité, des nouveaux usages, mais aussi de la sécurité des systèmes et des infrastructures est au cœur du débat public ;
 - la filière des industries de sécurité, qui portera des projets structurants tels que la sécurité des prochains jeux olympiques, la cybersécurité, la souveraineté en matière de sécurité ou encore l'identité et la confiance numérique.
- Innovation** : des projets ambitieux sont accompagnés, comme le train à hydrogène pour une mobilité moins carbonée ou la bioproduction en santé pour construire des stratégies thérapeutiques innovantes.

p.31

4.

L'USINE EXTRAORDINAIRE AU GRAND PALAIS



- Avec **50 000 visiteurs attendus dont 10 000 scolaires**, l'Usine Extraordinaire permet de lever le voile sur les industries qui innover et produisent en France.
- La prochaine réunion du Comité exécutif du CNI, présidée par Bruno Le Maire, **aura lieu le 5 mars 2019, dans le cadre du salon Global Industrie** à Lyon.
- La prochaine édition de la Semaine de l'Industrie aura lieu **du 18 au 24 mars 2019**.

1. NOTRE POLITIQUE INDUSTRIELLE

Les points à retenir

- Le Gouvernement a relancé il y a un an une politique industrielle ambitieuse, portée par **18 filières industrielles** structurées autour du Conseil National de l'Industrie.
- **Un comité exécutif** restreint a été formé, recentré autour des présidents de filière, des organisations représentatives des salariés et du Gouvernement.
- Des projets ambitieux ont été initiés, sur les thématiques prioritaires des contrats de filières.
- Prochaines étapes :
 - la remise début 2019 d'une feuille de route par filière sur leur **stratégie à l'international** pour développer les exportations françaises et notamment l'activité des PME à l'étranger ;
 - la formulation d'une feuille de route pour la **réduction des émissions de CO₂** des filières ;
 - la mobilisation des filières pour proposer des offres françaises innovantes dans le cadre de la préparation des **Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024**.



L'industrie, c'est

3,2 millions

de salariés

**+ 15 500 emplois
sur 1 an**

Un emploi salarié total
en progression pour la deuxième
année consécutive¹

Sur les 9 premiers mois de l'année :

+ 14,9 %

Des créations d'entreprises
en augmentation²

+ 1,4 %

Une production industrielle
à la hausse³

2017

2018

20 nov. 2017

Installation du CNI rénové
par le Premier ministre



26 février 2018

Première réunion du Comité exécutif
du CNI. Validation ou reconduction
de 10 CSF

22 mai 2018

Signature du contrat
de filière Automobile

28 mai 2018

Validation ou reconduction
de 6 nouveaux CSF

12 juil. 2018

Installation du CNI Numérique

23 juil. 2018

Installation du CNI International

10 sept. 2018

Lancement d'une coopération
renforcée entre les ministères
chargés de l'économie et des
finances et de l'éducation nationale
pour développer l'attractivité
des filières industrielles auprès
des jeunes

20 sept. 2018

Présentation par le Premier
ministre du plan d'action pour
la transformation de l'industrie
par le numérique

26 oct. 2018

Signature du contrat de filière
Chimie et Matériaux

29 oct. 2018

Signature du contrat de filière
Industriels de la mer

16 nov. 2018

Signature du contrat de filière
Agroalimentaire

16 nov. 2018

Signature du contrat de filière bois

22 nov. 2018

Réunion plénière du CNI au sein
de l'Usine Extraordinaire au Grand
Palais et labellisation de deux
nouvelles filières.

Une nouvelle impulsion pour le Conseil national de l'industrie

La mission du Conseil National de l'Industrie (CNI) est d'éclairer et de conseiller les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie et des services à l'industrie en France, aux niveaux territorial, national et international, en intégrant les enjeux à l'export. Il est présidé par le Premier ministre, et réunit les entreprises et les représentants des salariés autour de thèmes stratégiques comme la formation, l'innovation, le financement des entreprises, l'économie circulaire ou encore le développement international. Depuis le 20 novembre 2017, à l'initiative du Gouvernement, une nouvelle impulsion a été donnée au CNI.

Un comité exécutif resserré et paritaire

Le CNI est désormais doté d'un Comité exécutif resserré (16 membres) et paritaire ayant un rôle d'orientation et de pilotage des travaux. Ce comité a vocation à se réunir chaque trimestre. Il est présidé par le Premier ministre ou, en son absence, par le Ministre de l'économie et des finances, en charge de l'industrie. Le vice-président du CNI est M. Philippe Varin, président d'Orano et de France Industrie.

Un renforcement du rôle des filières autour de 18 CSF

Les Comités stratégiques de filière (CSF), correspondent chacun à une filière stratégique de l'industrie française. Ils ont pour mission d'identifier de façon convergente, dans des contrats de filière, les enjeux clés de la filière et de fédérer les énergies autour de projets structurants pour l'avenir. Deux nouvelles filières (infrastructures du numérique, industries de sécurité) ont été validées à l'occasion de cette réunion du CNI, portant à 18 le nombre de comités stratégiques de filières.

1. Entre juin 2017 et juin 2018 – 2. Par rapport à la même période en 2017 – 3. Entre septembre 2017 et septembre 2018

Bilan et perspectives des actions transversales engagées depuis 1 an

Notre bilan

Accélérer la transformation numérique de l'industrie

40 %

de suramortissement fiscal pour des investissements de robotisation, de fabrication additive et de transformation numérique

Mise en place en 2019-2020 d'un dispositif de suramortissement pour encourager les investissements des PME

Afin de faciliter les investissements de transformation des PME vers l'industrie du futur, le Gouvernement a introduit dans le PLF 2019 un dispositif de suramortissement fiscal à 40 % pour les investissements de robotisation, de fabrication additive et de transformation numérique, réalisés en 2019 et 2020.

Une nouvelle offre d'accompagnement pour accélérer la transformation des PME vers l'industrie du futur

À ce jour, 5200 PME industrielles ont pu bénéficier d'un accompagnement sur le thème de l'industrie du futur, dans le cadre de programmes proposés par les filières ou les Régions. En cohérence avec la nouvelle feuille de route de l'Alliance Industrie du Futur, le souhait du Gouvernement, en partenariat avec les Régions et les comités stratégiques de filières, est d'accélérer la dynamique en mobilisant 10 000 offres supplémentaires d'accompagnement d'ici 2020. L'État y consacrera 80 M € issus du Grand plan d'investissement.

10 000

offres d'accompagnements supplémentaires d'ici à 2020

La mise en place de plateformes numériques au sein des filières du CNI

Dans les relations entre industriels, le numérique est un facteur clef de compétitivité mais, au-delà des relations entre les grands groupes et leurs principaux sous-traitants, il peine généralement à se diffuser dans les chaînes de valeur. Le Gouvernement, en lien avec France Industrie, l'Alliance Industrie du Futur et l'AFNET soutient les projets de développement de plateformes numériques au sein des filières du CNI, à hauteur de 70 M € dans le cadre du Grand plan d'investissement. Un appel à projets a été publié le 18 novembre par le SGPI.

70 M €

de financement de l'État pour accompagner les projets de développement de plateformes numériques



250 M €

de rendement annuel pour financer l'innovation de rupture

Positionner, grâce à l'innovation, nos filières industrielles sur les marchés de demain

La mise en place du fonds pour l'innovation et l'industrie de 10 Md €

Mis en place en janvier 2018 et doté de 1,6 milliards d'euros issus des cessions d'actifs effectuées au second semestre de l'année 2017 (Engie et Renault), et d'environ 8,4 milliards d'euros en titres, ce fonds a été constitué au sein de Bpifrance. Ces actifs généreront un rendement annuel estimé à 250 millions d'euros, destiné à soutenir le développement d'innovations de rupture et leur industrialisation en France. Sur ce fonds, 150 M € par an seront consacrés à des « grands défis » pour l'innovation de rupture, projets répondant à des enjeux sociétaux et technologiques où la France pourrait prendre une position de leader. 2 premiers grands défis ont été lancés en juillet 2018 autour de l'intelligence artificielle (AI) dans la santé, et dans la sécurité des systèmes recourant à l'AI.

Le dispositif France Expérimentation, au service de l'innovation

Initiative du gouvernement pour favoriser l'innovation, France Expérimentation vise à offrir aux acteurs économiques la possibilité d'exprimer leurs besoins d'adaptation des normes juridiques et des procédures administratives dans le cadre d'un dispositif clair et transparent. Parmi les 125 projets soumis lors de l'appel à projets lancé en mai 2018 par le Premier ministre, 67 demandes visaient une dérogation législative et 58 une dérogation réglementaire. Sur les 67 projets déposés visant une dérogation législative, 40 % donneront lieu à une expérimentation ou font l'objet d'un accompagnement pour leur permettre de développer leur projet à droit constant. S'agissant des dérogations de niveau réglementaire, pour lesquelles le dispositif est ouvert de manière permanente, le retour positif est significativement supérieur à 50 %.



France
EXPERIMENTATION

Investir dans les compétences et accroître l'attractivité de l'industrie

Un engagement des industriels d'accroître de 40% le nombre d'apprentis d'ici 2023

Le 28 mai dernier, l'industrie s'est engagée à augmenter le nombre d'apprentis de 40 % d'ici à 5 ans. Ceci portera de 62 000 à 87 000 le nombre d'apprentis qui rejoignent chaque année l'industrie. La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » permet par ailleurs de lever les freins au développement de l'apprentissage notamment en confiant aux branches professionnelles la responsabilité de déterminer le nombre de places à créer en CFA selon les besoins en compétences.



87 000

apprentis dans l'industrie d'ici 5 ans

L'accompagnement des filières par les EDEC

Les accords d'EDEC (engagement de développement de l'emploi et des compétences) portés par le ministère du travail sont fortement mobilisés pour accompagner les filières industrielles. L'objectif est que l'ensemble des filières soit accompagné via la démarche EDEC d'ici à 2019. Un projet innovant inter-filières visant à résoudre les difficultés de recrutement dans l'industrie et à favoriser les passerelles interprofessionnelles à l'échelle d'un territoire est par ailleurs expérimenté dans 4 régions. Cet EDEC concernera notamment trois métiers rencontrant des difficultés importantes de recrutements constatées dans la métallurgie et l'alimentaire : conducteur de ligne, conducteur de machine et technicien de maintenance.

100 %

des filières engagés dans la démarche EDEC d'ici 2019

19 projets

retenus dans l'appel à projets du PIC sur les compétences



La mobilisation du Programme d'investissement dans les compétences (PIC)

Le PIC est un outil permettant d'apporter des réponses à court terme aux besoins en recrutement dans l'industrie et de préparer les besoins en compétences de demain. Plusieurs filières ont déposé un dossier en 2018 pour être accompagnées dans le cadre de l'appel à projets du PIC « Soutien aux démarches Prospectives Compétences », qui donnera lieu à la signature d'un EDEC pour les projets sélectionnés. Dix-neuf projets ont été retenus, dont huit dans l'industrie.

Une coopération accrue entre l'industrie, le ministère de l'éducation nationale, et le ministère de l'Économie et des Finances pour accroître l'attractivité du secteur.

Une convention-cadre a été signée entre les ministères chargés de l'éducation nationale, l'économie et France Industrie le 10 septembre 2018. Celle-ci vise notamment à offrir des stages de qualité aux élèves de 3ème et aux élèves des lycées professionnels; développer l'accueil de la communauté éducative sur les sites industriels; organiser des rencontres dans les établissements avec les filières industrielles; et enfin valoriser les ressources pédagogiques de la plateforme « Etincel ».

Lancement de la French Fab, bannière fédératrice pour l'industrie française

Lancée le 2 octobre 2017 par le ministre de l'Économie et des Finances, la French Fab est l'étendard d'une industrie française innovante et dynamique. Elle a pour objectif de fédérer les entreprises de toutes tailles (PME, ETI, grands groupes industriels) autour des valeurs communes de l'industrie du futur: innovation, excellence, numérique, nouveaux modèles d'affaires et moyens de production, nouvelles compétences et nouvelles organisations du travail.



Accélérer la croissance des PME et ETI industrielles

Déploiement sur 4000 PME du programme d'accélération de Bpifrance

La première promotion de l'Accélérateur PME lancée en 2015 a démontré tout l'impact prodigué par un tel programme avec des taux de croissance du chiffre d'affaires de 30% et des effectifs de 22%. Depuis lors, des promotions nationales sont lancées chaque année par Bpifrance en partenariat avec les filières. Des promotions sectorielles et régionales ont également été lancées. Le ministre de l'Économie et des Finances a fixé l'objectif de 4000 PME « accélérées » à l'horizon 2021. À ce titre, l'État apporte un soutien de 60 millions d'euros à Bpifrance aux côtés des partenaires régionaux et des filières.

4 000 PME

« accélérées » à l'horizon 2021

Simplifier l'environnement normatif des entreprises

Légifrance

le stock de circulaires applicables accessibles sur Légifrance est passé de plus 30 000 au 1^{er} février 2018 à 10 500 au 1^{er} juillet 2018

Dans le cadre des efforts de simplification administrative et de maîtrise de la production normative engagés par le Gouvernement en vue d'alléger les contraintes pesant notamment les entreprises, plusieurs mesures ont d'ores et déjà été adoptées. La loi du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) instaure ainsi le principe du droit à l'erreur. Le projet de loi PACTE, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 9 octobre dernier, comprend des mesures telles que la création d'un guichet unique électronique pour les formalités des entreprises, la création d'un registre général des entreprises ainsi que la simplification des seuils d'effectifs. Enfin, fruit d'un travail inédit d'inventaire des sur-transpositions, le projet de loi relatif à la suppression de sur-transpositions de directives européennes propose d'éliminer certaines normes considérées comme injustifiées ou pénalisantes, notamment dans les domaines du droit des sociétés, de la commande publique, du droit de l'environnement, des transports et de l'agriculture. Le CNI contribue à ces réflexions au travers de sa section thématique dédiée à la simplification.

Promouvoir une politique industrielle ambitieuse au niveau européen



Le ministère de l'Économie et des Finances accueillera le 18 décembre 2018 la 6^e conférence des « Amis de l'industrie », organisée avec l'appui de la Direction générale des entreprises. Cet événement réunira l'ensemble des ministres européens en charge de l'industrie. L'objectif est de positionner la politique industrielle au cœur des priorités européennes en s'accordant sur des propositions ambitieuses et de long terme et en formalisant une feuille de route pour la future Commission européenne qui sera issue des élections de mai 2019. Les discussions des Ministres s'articuleront autour des trois axes suivants :

- les objectifs stratégiques pour un nouvel élan politique en faveur de l'industrie européenne;
- la plus-values des chaînes de valeur pour une politique industrielle européenne;
- les politiques européennes à mobiliser pour l'industrie européenne.

Notre feuille de route des mois à venir : 5 nouveaux chantiers stratégiques

Vulnérabilité des approvisionnements



La répartition naturellement inégale des matières premières à la surface du globe, leur rareté relative et la concentration des producteurs et des transformateurs, font de la maîtrise des circuits d'approvisionnement en matières premières un avantage économique majeur et un enjeu de souveraineté.

Depuis 2011 et la crise d'approvisionnement en terres rares provoquée par la Chine, le Comité des métaux stratégiques a mené des analyses et exprimé des positions sur la criticité des métaux « stratégiques » pour l'industrie française. Les récentes tensions mondiales sur la disponibilité de l'alumine, induites par les mesures de l'administration américaine contre certains intérêts russes, ont démontré une vulnérabilité plus générale qui touche aussi les matières premières de commodité.

L'objectif de la mission, confiée à la présidente du Comité de filière mines et métallurgie et au vice-président du Conseil général de l'économie, est de mieux cerner la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement en matières premières des entreprises industrielles françaises, d'identifier les circuits d'approvisionnement les plus risqués et de proposer des mesures pour réduire l'exposition des entreprises.

La mission a conduit une cinquantaine d'entretiens directs, et exploite actuellement les retours des questionnaires adressés aux entreprises. La seconde partie de la mission devra notamment permettre d'identifier les actions à mener en priorité, en particulier au niveau des comités stratégiques de filières, d'ici à la fin de l'année 2018.



Plateformes d'accélération pour l'industrie du futur

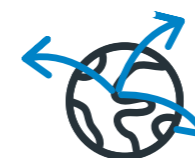
Les technologies de production du futur nécessitent, pour les entreprises concernées, des efforts importants de R&D, de modernisation de leur outil industriel ainsi que le développement de nouvelles compétences.

Pour faire face à ces nouveaux besoins, l'intérêt a été souligné de disposer de plateformes pour l'industrie du futur permettant de donner accès aux entreprises à ces nouvelles technologies et, selon les cas regroupant des moyens de formation, d'appui à l'innovation ou encore d'accompagnement des PME.

Pour faire face à ces nouveaux besoins le Gouvernement a missionné Anne-Laure Cattelot, députée, Bruno Grandjean, président de l'Alliance Industrie du Futur et Jean-Pierre Tolo, industriel dans le domaine du cuir, pour comprendre l'étendue de ce que peuvent apporter ces plateformes aux entreprises industrielles comme aux publics concernés, et d'identifier les meilleurs moyens de favoriser leur émergence.

La mission étudie également la contribution que peuvent apporter les CTI (Centres techniques industriels) et CDPE (Comités professionnels de développement économique) à l'appropriation des technologies de l'industrie du futur, et réalise une revue de leur organisation et de leurs missions, pour renforcer encore leur efficacité au service des filières industrielles qu'ils accompagnent. Ses conclusions seront présentées lors du prochain comité exécutif du CNI début 2019.

Export et international



Dans un contexte de fort déficit de la balance commerciale de la France, le CNI s'est fixé comme objectif de relancer une dynamique positive pour l'export de l'industrie française. Dans le cadre du CNI International, il a été demandé à chaque filière de travailler à une feuille de route afin de répondre à trois priorités :

- le développement des flux d'exportation ;
- l'internationalisation des PME et ETI industrielles au bénéfice des territoires ;
- l'accroissement du contenu « fabriqué en France » des offres industrielles françaises.

Ces feuilles de route internationales devront tenir compte de la situation et des spécificités de chaque filière. Elles seront présentées sous un format harmonisé et comporteront notamment :

- des priorités stratégiques avec des objectifs chiffrés et des indicateurs de suivi ;
- un plan d'action fixant les pays cibles, les entreprises concernées (grands groupes, PME, ETI) et les outils proposés (par exemple clubs export, accélérateurs)
- un calendrier et les modalités de mise en œuvre.
- Ces feuilles de route devront être élaborées d'ici la fin de l'année et seront présentées lors de la prochaine réunion du CNI international début 2019.



Objectif zéro émission en 2050

Dans le cadre du plan climat, la France s'est fixé l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Les émissions du secteur industriel, qui s'élèvent à 78 Mt CO2eq en 2016, soit 17 % des émissions nationales, ont fortement baissé entre 1990 et 2016 (- 46 % sur la période).

Les filières seront mobilisées afin de concilier l'objectif ambitieux de neutralité carbone en 2050 avec celui de la reconquête industrielle, en favorisant la transition énergétique à l'échelle de chaque filière.

Il s'agit à la fois de concevoir des produits et des processus de fabrication moins consommateurs d'énergie (il existe des marges de progrès, notamment en s'appuyant sur les nouvelles technologies numériques ou en intégrant au plus tôt la contrainte énergétique), et chaque fois que c'est possible de privilégier les sources d'énergie bas carbone. Ce faisant, la question des fuites de carbone doit faire l'objet d'une attention particulière.

Des travaux seront donc lancés dans ce sens avec l'objectif de construire un plan d'action avant la fin du premier semestre 2019.

Préparation des JO 2024

La tenue en 2024 des jeux olympiques et paralympiques à Paris est une opportunité pour l'industrie française, non seulement en termes de commandes et d'activité, mais également en termes de visibilité : avec plus de 4 milliards de téléspectateurs en moyenne, cet événement constitue une opportunité de valoriser le savoir-faire français et sa capacité d'innovation.

Afin de maximiser les retombées économiques de cet événement pour l'ensemble de l'économie, et notamment de l'industrie, les comités stratégiques de filières sont invités à travailler dès à présent à la structuration d'une offre française innovante, en prévision des appels d'offres des JO. La filière du bois a d'ores et déjà défini un plan de mobilisation pour les JO afin de se préparer au mieux pour les prochains appels à projets.

6,8 Md €

de budget total pour les JO 2024

2.

LES TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Les points à retenir

- Le lancement des « Territoires d'industrie », à la suite du rapport de la mission commandée par le Premier ministre le 20 septembre dernier :
 - 124 territoires d'industrie** ont été identifiés avec les régions ; ces territoires bénéficieront d'un accompagnement personnalisé : le Gouvernement met en place un « panier de services », **17 mesures** dont ils pourront se saisir pour développer ou renforcer leurs projets de territoire, afin de répondre à 4 enjeux majeurs recensés par la mission : recruter, innover, attirer des projets et simplifier ;
 - 1 360 millions d'euros** seront prioritairement fléchés vers les projets des territoires d'industrie.
 - l'initiative fait l'objet d'un pilotage décentralisé, par les Conseils régionaux, par les intercommunalités avec les industriels.
- Prochaine étape : la contractualisation de la feuille de route de chacun des 124 territoires d'industrie.



Une mission pour accélérer le développement des territoires à forte dimension industrielle



Afin de concevoir un nouveau dispositif d'accompagnement au service des territoires ayant une forte dimension industrielle, le Gouvernement après concertation avec Régions de France et l'Assemblée des communautés de France a confié le 20 septembre une mission de définition à une équipe pluridisciplinaire, composée de parlementaires, d'élus, et de représentants du monde de l'industrie et d'experts. La mission intègre notamment les Régions et les intercommunalités, acteurs essentiels du développement économique dans les territoires.

La mission s'est rendue au contact des écosystèmes industriels dans les territoires (entreprises, élus, services de l'État, opérateurs...), afin d'identifier les territoires à accompagner et les freins à lever pour favoriser leur développement industriel.

Les propositions de la mission ont permis d'identifier 124 « Territoires d'industrie », qu'il appartiendra aux conseils régionaux de confirmer, en lien avec les autres acteurs locaux et industriels, avec le soutien de l'État. Sur la base d'un pilotage par les élus locaux, le Gouvernement s'engage à accompagner les acteurs en mettant en place un « panier de services » dont ils pourront se saisir pour développer ou renforcer leurs projets de territoire.

Les missionnés

L'aventure que je vis à Lorient depuis 15 ans est la parfaite illustration du sens de la mission pour les territoires d'industrie: un berceau/une terre d'industrie, un entrepreneur/son projet et une équipe locale/des solutions pour aboutir à des emplois, de la qualité de vie pour une famille nombreuse et une nouvelle image pour Lorient plus ouverte.



Clémentine Gallet, dirigeante de Coriolis Composites

L'industrie française, ce ne sont pas que des filières, ce sont aussi des territoires. Des hommes et des femmes, des entrepreneurs, des salariés et des élus, qui croient en l'avenir de l'industrie française parce qu'ils savent que l'avenir de leur territoire en dépend. C'est en pensant à eux que nous avons préparé ce plan « Territoires d'industrie », c'est à eux qu'il s'adresse.



Harold Huwart, vice-président de la Région Centre-Val de Loire

Les usines sont structurantes pour les territoires auxquels elles appartiennent. Elles en sont l'« âme » économique et parfois culturelle. Aujourd'hui, ces territoires aspirent à plus d'identité, à plus de sens. Ceci ne signifie pas un repli sur soi. Ils créent des richesses grâce à leurs usines, ils se connectent au monde, au commerce international, aux progrès technologiques. Ce sont les « Territoires d'industrie » !



Olivier Luansi, associé chez EY

La France est bien une terre d'industrie, une terre d'entrepreneurs, d'innovation, de défis relevés chaque jour par des hommes et des femmes, et le développement de ces écosystèmes est la clé de la reconquête industrielle française.



Virginie Carolo, maire de Port Jérôme sur Seine

À l'heure d'une nouvelle révolution industrielle où le numérique et la robotique redonnent des élans de compétitivité, où la prise de conscience écologique force à produire différemment et où le Monde devient un marché accessible, l'État s'engage à accompagner les territoires français dans la reconquête industrielle, gage de la puissance et souveraineté de la France.



Bruno Bonnell, député de la 6^e circonscription du Rhône

30 %
du territoire français

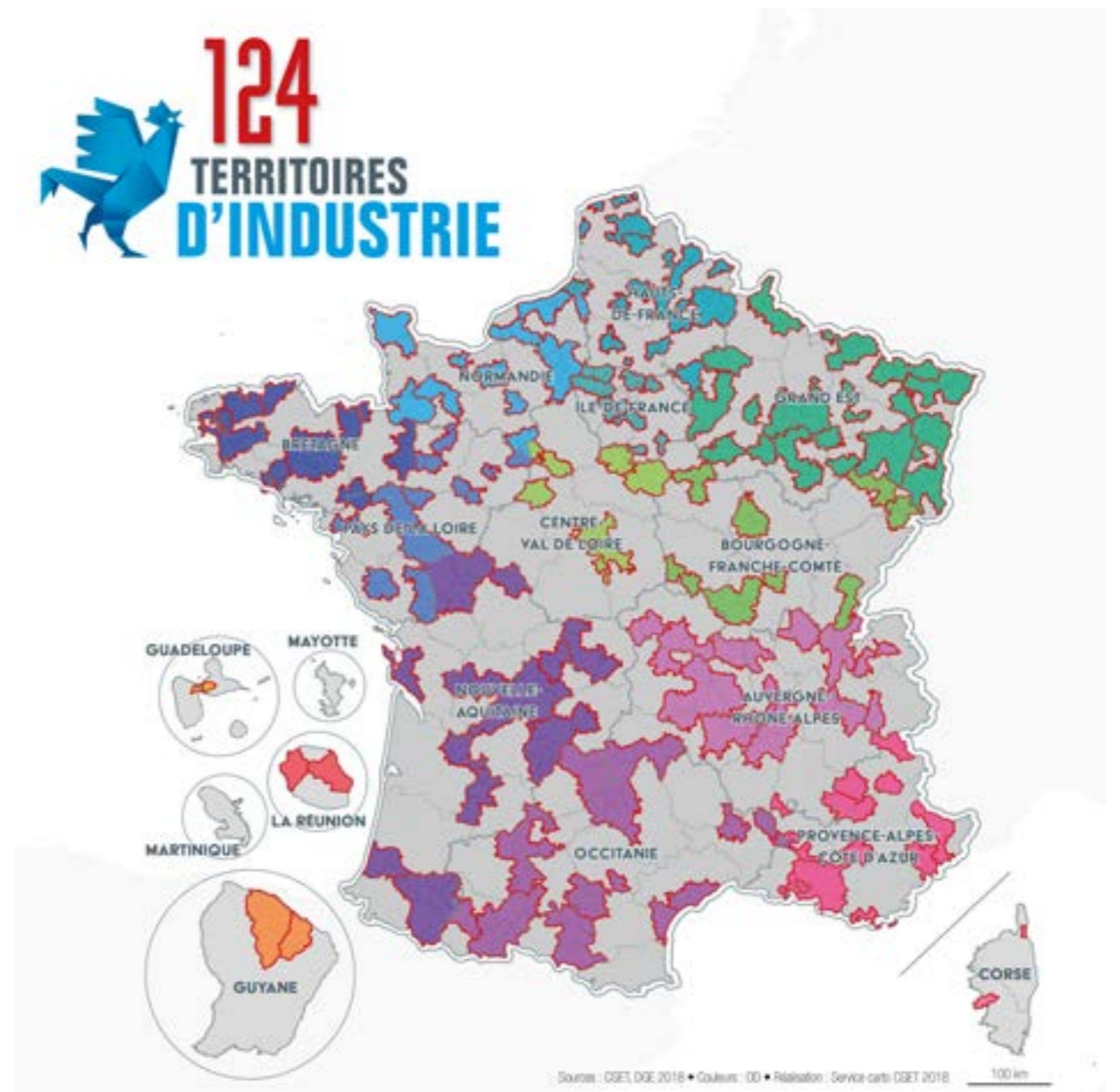
48 %
des emplois industriels

15,4 %
taux d'emploi industriel de ces territoires

124 Territoires d'industrie identifiés

Une approche nouvelle, un pilotage décentralisé

Les « Territoires d'industrie » sont des intercommunalités situées dans les campagnes, les espaces périurbains, les villes petites et moyennes, présentant une forte identité et un savoir-faire industriels, et où l'ensemble des acteurs, notamment les entreprises et les collectivités locales, sont mobilisés pour le développement de l'industrie. 124 Territoires d'industrie ont été identifiés en lien avec les Régions et les intercommunalités. Au sein des comités de pilotage régionaux, et au gré des contractualisations à venir, cette carte pourra évoluer en fonction des enjeux territoriaux.



Liste des territoires

Auvergne- Alpes

- Ardèche Drôme
- Bourg-en-Bresse
- Grand Annecy
- Issoire - Thiers
- La Tour du Pin - Grésivaudan
- Loire Sud
- Montluçon
- Oyonnax Pays de Gex
- Puy-en-Velay - Jeune Loire
- Riom - Vichy
- Roanne - Tarare
- Vallée de la Maurienne
- Vallée de l'Arve
- Vienne Condrieu

Bourgogne-Franche-Comté

- Auxerrois Cœur Yonne
- Grand Chalon
- Haut-Jura
- Le Creusot - Gueugnon, Bourbon-Lancy & Charolais
- Montbard Metal Valley
- Nevers et Sud Nivernais
- Nord Franche-Comté
- Vosges saônoises

Bretagne

- Dinan - Saint-Malo
- Fougères-Vitré
- Lannion-Trégor
- Pays de Brest
- Pays de Lorient
- Pays de Morlaix
- Pays de Quimper
- Pays de Redon
- Pontivy-Ploërmel-Loudéac

Centre-Val de Loire

- Bourges - Vierzon
- Issoudun
- Montargis
- Pithiviers
- Vallée du Cher
- Vallée du Loir

Corse

- Ajaccio
- Bastia

Grand Est

- Alsace bossue - Saverne - Nord Alsace
- Alsace centrale
- Bassin de Joinville - Langres - Chaumont
- Bazancourt-Pomacle
- Epernay - Bassin sézannais - Portes de Romilly
- Moselle Est
- Nord Est Ardenne
- Nord Lorraine
- Sud Alsace
- Troyes - Bar-sur-Aube
- Val et Terres de Lorraine
- Vitry-le-François - Saint-Dizier - Bar-le-Duc
- Vosges

Guadeloupe

- Baie-Mahault

Guyane

- Cayenne
- Kourou

Hauts-de-France

- Amiens et Albert-Méaulte
- Beauvaisis
- Béthune-Bruay
- Boulonnais - Calaisis
- Cambrasis - Douaisis - Valenciennois
- Château-Thierry
- Compiègne
- Dunkerque
- Flandre - Saint-Omer
- Saint-Quentinois - Tergnier
- Thiérache
- Villers-Saint-Paul

Île-de-France

- Argenteuil - Gennevilliers
- Cergy - Saint-Ouen-l'Aumône
- Évry-Corbeil - Villaroche
- Grand Orly
- Grand Roissy
- Mantes-la-Jolie
- Meaux
- Montereau - Nemours
- Versailles - Saclay

La Réunion

- Le Port
- Saint-André

Normandie

- Axe Seine
- Caen Industrie
- Collines de Normandie
- Côte d'Albâtre
- Lisieux Industrie
- Nord Cotentin
- Pays de l'Aigle
- Sud Manche

Nouvelle-Aquitaine

- Angoulême Cognac
- Aubusson La Souterraine
- Bassin de Brive - Périgord
- Capbreton Dax Grand Châtelleraut
- Interdépartemental Dordogne Haute-Vienne
- Libournais
- Limoges Métropole
- Rochefort
- Val de Garonne

Occitanie

- Aurillac - Figeac - Rodez
- Bassin d'Alès
- Béziers-Sète
- Castelnaudary Castres
- Gard Rhodanien
- Interdépartemental Gers Tarn-et-Garonne
- Narbonne
- PETR Comminges et Nestes
- PETR d'Arrière

Pays de la Loire

- Ancenis Châteaubriant
- La Roche-sur-Yon
- Laval-Loiron
- Le Mans
- Mayenne
- Sablé-La Flèche
- Saint-Nazaire - Cordemais
- Segré-en-Anjou

Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Aix-Rousset-Gardanne; Istres-Fos-Marignane-Etang de Berre
- Avignon Cavaillon Sorgues
- Carros
- Gap Tallard
- Pays de Grasse - Sophia - Cannes
- Toulon - Ollioules - La Seyne sur mer
- Vallée de la Durance

Territoires inter-régionaux

- Vallée de l'Huisne (Pays de la Loire – Normandie - Centre-Val de Loire)
- Vallée de la Bresle (Normandie - Hauts-de-France)
- Bressuire – Cholet (Nouvelle Aquitaine – Pays de la Loire)
- Pau – Tarbes (Occitanie - Nouvelle-Aquitaine)
- Aurillac - Figeac – Rodez (Auvergne-Rhône-Alpes – Occitanie)

Un accompagnement des Territoires d'industries autour de 4 thématiques prioritaires

L'industrie est d'ores et déjà au cœur des enjeux du Gouvernement; des moyens conséquents sont mis en place chaque année pour améliorer la compétitivité des entreprises industrielles.

Pour les Territoires d'industrie, cet effort sera complété par un engagement spécifique de l'État et des opérateurs (La Banque des Territoires, Bpifrance, Business France...), qui mobiliseront un large éventail de politiques publiques pour appuyer et accompagner les projets de ces territoires. Plus de 1,3 milliards d'euros seront orientés prioritairement vers les Territoires d'industrie.

D'importants moyens humains, techniques et financiers seront ainsi consacrés aux Territoires d'industrie.

Ce soutien fera l'objet d'une contractualisation pour chaque Territoire d'industrie, sous le pilotage des maires, présidents d'intercommunalités et industriels locaux. Les Régions assureront, au niveau régional, le pilotage contractuel d'ensemble en lien avec l'État en région et les opérateurs. Un point d'étape sera effectué à la prochaine réunion du CNI, en mars 2019.

Panier de services
« Territoires d'industrie »

4 besoins des territoires d'industrie
17 actions pour y répondre
1360 M € mobilisés prioritairement

 Recruter

- Expérimenter un « **Volontariat Territorial en Entreprise** » dans les Territoires d'industrie. Le principe est d'orienter de façon privilégiée les étudiants en écoles d'ingénieurs ou de commerce vers des PME, qui ont souvent grand besoin de leurs compétences.
- Mobiliser le **plan d'investissement dans les compétences** (PIC) pour répondre aux besoins de formation.
- Dans les appels à projets « Ingénierie de formations professionnelles innovantes » du PIA régionalisé, privilégier les projets répondant aux thématiques de transformation portées par les entreprises issues des Territoires d'industrie – **112 M €**
- Cibler l'appel à projet « préparations opérationnelles à l'emploi collectives (POEC) » sur les Territoires d'industrie afin de les identifier comme prioritaires pour les branches – **100 M €**

 Innover

- Mettre en place, au sein des « Territoires d'industrie » et avec les Régions, des antennes locales des **centres d'accélération** pour accompagner à la transformation des PME vers l'industrie du futur. Ces centres sont le « chaînon manquant » de l'accès à l'innovation et à la R&D pour les PME.
- Mobiliser le dispositif « **Territoires d'innovation** » (ex-TIGA) pour financer des démarches d'innovation territoriale portées notamment par les Territoires d'industrie – **330 M €**
- Mobiliser le volet « filières » du **PIA régionalisé** sur les projets des Territoires d'industrie – **185 M €**
- Prioriser l'accès par les entreprises des Territoires d'industrie aux **10 000 diagnostics industrie du futur** – **80 M €**

 Attirer

- Mobiliser l'aide à l'ingénierie financière de la Banque des Territoires pour structurer les projets des Territoires d'industrie.
- Apporter un appui aux Territoires d'industrie pour réaliser des diagnostics d'attractivité et participer à la définition et à la mise en œuvre d'une **stratégie attractivité** en mobilisant l'expertise de la Team France Invest en région (Business France, Agences régionales de développement, collectivités, État).
- Inscrire pleinement la campagne de communication French Fab autour des Territoires d'industrie.
- Mobiliser la **Banque des territoires** pour appuyer les projets des Territoires d'industrie, notamment de développement de foncier dès leur conception – **500 M €, dont 50 M €** de foncier.
- Intégrer les besoins d'accès à **Internet très haut débit fixe** des Territoires d'industrie dans l'élaboration des programmes de déploiement de réseaux non encore contractualisés, accélérer la **couverture mobile** dans les Territoires d'industrie dans le cadre du New Deal mobile.
- Mettre en place un « coach international » Team France Export référent pour chaque Territoire d'industrie.
- Promouvoir auprès des entreprises des Territoires d'industrie le programme Accélérateur de Bpifrance et valoriser l'implantation dans un Territoire d'industrie comme un critère d'appréciation dans la sélection des participants à ce programme – **60 M €**

 Simplifier

- Lancer un appel à projets « **France expérimentation** » dans les territoires d'industrie pour y faciliter les demandes de dérogations administratives et réglementaires.
- Mettre en œuvre prioritairement dans les Territoires d'industrie le « **rescrit environnemental** » et le « **certificat de projet** » prévus par le code de l'environnement. L'objectif sera de sécuriser et de donner un maximum de prévisibilité aux projets en cours de développement sur ces territoires.

3.

LES FILIÈRES

Les points à retenir

- 16 filières avaient été étiquetées au fil de l'année, et **5 contrats de filières ont été signés**.
- L'objectif est de finaliser les 11 contrats de filières restants d'ici la fin de l'année.
- **2 nouvelles filières labellisées** aujourd'hui :
- **Innovation** : des projets ambitieux sont accompagnés, comme le train à hydrogène pour une mobilité moins carbonée ou la bioproduction en santé pour construire des stratégies thérapeutiques innovantes.



Cartographie des 18 filières

Contrats signés



Automobile

22 mai 2018



Industriels de la mer

29 octobre 2018



Chimie et Matériaux

26 octobre 2018



Agroalimentaire

16 novembre 2018



Bois

16 novembre 2018

Contrats dont la signature est prévue dans les prochaines semaines



Aéronautique

10 décembre 2018



Mines et Métallurgie



Industrie électronique

27 novembre 2018



Mode et Luxe



Eau



Nouveaux systèmes énergétiques



Ferroviaire



Nucléaire



Industries pour la construction



Industries et technologies de santé



Transformation et valorisation des déchets

Nouveaux CSF



Infrastructures du Numérique



Industries de sécurité

Les filières se mobilisent sur des projets ambitieux

CSF Automobile



La filière automobile comprend les entreprises industrielles (amont de la filière) et celles des services à l'automobile. Elle rassemble les constructeurs automobiles implantés sur le territoire, les équipementiers et fournisseurs de rang 1, et de nombreuses ETI, PME et TPE de secteurs très divers (mécanique, plasturgie, emboutissage, fonderie, électronique, etc.). La filière est confrontée à des défis majeurs liés à l'émergence d'une mobilité décarbonée, du véhicule autonome et au développement de la mobilité en tant que service.

Un projet phare du CSF : un programme d'expérimentation de grande ampleur pour le véhicule autonome

Un programme d'expérimentations à grande échelle de véhicules à délégation de conduite nommé « Expérimentations véhicules routiers autonomes » (EVRA) a été lancé pour accélérer le développement du véhicule autonome. L'objectif de ces expérimentations est de construire un socle commun de connaissances, de méthodes et d'outils pour permettre d'évaluer et de valider la sécurité des systèmes, de mieux apprécier leurs usages, l'acceptabilité par le public et les modèles économiques associés. Le projet vise aussi à encourager les industriels à expérimenter à grande échelle et avec de vrais usagers dans la perspective de favoriser l'émergence d'offres françaises compétitives et cohérentes. Cet AAP (appel à projets) se clôturera le 29 novembre 2018. Il bénéficiera d'un soutien de 40M€ dans le cadre du programme d'investissements d'avenir.

CSF Chimie et Matériaux



La filière chimie-matériaux regroupe notamment les industries de la chimie, de la plasturgie, du papier et du caoutchouc. Le rôle de la filière en tant qu'apporteur de solutions pour les industries aval (mobilité durable, énergies renouvelables, pharmacie, isolation, microélectronique, communication, emballage ...) la pousse à poursuivre sa stratégie de différenciation, en maintenant ses efforts de R&D et d'innovation. La filière présente des enjeux majeurs en termes de transformation écologique et numérique, d'adaptation des compétences mais aussi en matière d'investissements.

Un projet phare du CSF : le recyclage des plastiques

Le développement du recyclage des plastiques est un enjeu déterminant pour la filière, au regard des aspirations sociétales et des objectifs fixés par le gouvernement dans le cadre de la feuille de route pour l'économie circulaire.

En vue de favoriser l'utilisation de matières plastiques recyclées, une campagne de sensibilisation et d'information des PME de la Plasturgie sera définie et menée en collaboration avec les DIRECCTE, l'ADEME et les donneurs d'ordre (adhérents FEBEA, autres CSF).

À l'horizon 2020, la filière prévoit de porter des investissements dans de nouvelles capacités ou pour la transformation des capacités existantes, pour l'incorporation accrue de matières premières recyclées, si les conditions économiques et réglementaires le permettent.

Le CSF s'est engagé à accélérer le développement du recyclage chimique. Une identification de plusieurs projets pilotes sera menée en vue de mettre en place des démonstrateurs sous 2 ans. Le CSF Alimentaire y sera associé.

signé



CSF Industriels de la mer

La filière des industriels de la mer emploie aujourd'hui environ 115 000 personnes en France et réalise en moyenne 30 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 60 % à l'export. Elle regroupe quatre composantes (industrie navale, énergies marines renouvelables, industries et services nautiques, et offshore).

Un des enjeux importants du comité stratégique de filière est de renforcer la cohésion entre ces quatre composantes, autour de 4 priorités : la réorganisation de la gouvernance de la R&D de la filière ; la transformation numérique des entreprises ; le renforcement de l'attractivité des métiers industriels de la mer ; le renforcement de la part de la France dans le commerce international.

Un projet phare du CSF : le Campus des Industries navales

La filière porte le projet de « Campus des industries navales » visant à développer l'attractivité des métiers de la filière et adapter l'offre de formation à ses besoins. Un « Navire des métiers » vise à présenter l'étendue des métiers de la filière, dans les salons et événements marquants, et a déjà été déployé lors du salon Euronaval en octobre 2018. 10 lieux emblématiques des industriels de la mer seront également créés afin de renforcer la notoriété et la visibilité du secteur auprès du grand public. Enfin, la filière souhaite développer des formations correspondant aux besoins des industriels, en adaptant les formations existant ou en en créant de nouvelles, et mettre en place un mécanisme de labellisation des parcours de formation, afin de disposer d'un ensemble cohérent, lisible et attractif.

CSF Agroalimentaire

signé



L'industrie agroalimentaire française occupe une place de premier rang dans le monde en termes de qualité mais elle connaît aujourd'hui un recul significatif de ses parts de marché et fait face à une défiance des consommateurs. Les attentes de ces derniers, de plus en plus complexes, portent à la fois sur les enjeux sanitaires et économiques, mais également sur les aspects sociaux et environnementaux. Dans le même temps, l'évolution accélérée des connaissances scientifiques et techniques constituent des opportunités pour répondre à ces nouvelles demandes et retrouver des capacités de développement.

Un projet phare du CSF : numériser l'information produit pour gagner en compétitivité et en qualité, et pour redonner confiance au consommateur

Les États généraux de l'alimentation qui se sont tenus en 2017, ont confirmé la forte attente des consommateurs sur le contenu des aliments et leur processus de fabrication de la « fourche à la fourchette ».

Les outils numériques représentent une formidable opportunité pour y répondre.

Le projet Num-Alim qui associe les différents maillons de la filière agroalimentaire, dont l'achèvement est prévu d'ici 2020, sera décomposé en 3 actions :

- Établir des cartes d'identité numérique des aliments et les rassembler au sein d'un catalogue numérique unique
- Créer la plateforme française des aliments, permettant de valoriser les données pour les consommateurs, les industriels de l'agroalimentaire et la recherche scientifique
- Définir la stratégie pour améliorer la traçabilité des aliments sur l'ensemble de la chaîne alimentaire grâce aux outils numériques et automatisés.

Ce projet est soutenu par l'État dans le cadre du programme d'investissements d'avenir.

signé



CSF Industries du bois

La filière forêt-bois, qui regroupe les activités de l'amont et de l'aval de la filière, est présente sur différents marchés : panneaux, papier-carton, emballages, construction, chimie verte ou encore énergie. Elle a en particulier pour objectifs le développement des matériaux biosourcés dans la construction et l'aménagement-ameublement, le développement des compétences et la mobilisation de la ressource.

Un projet phare du CSF : « Cadre de vie : demain le bois »

Ce projet vise à initier une démarche d'innovation collaborative au sein de la filière autour des futurs marchés du cadre de vie.

L'objectif est de positionner une offre française sur les quatre principaux marchés :

- le bois dans l'aménagement intérieur et le confort (wood-on demand),
- le bois dans la ville de demain et l'urbanisme vert (wood-city),
- le bois dans la qualité de vie incluant la santé et le sport (wood-health),
- l'intégration de services pour le luxe (wood-luxury)

Pour ce faire, la filière constituera des « hubs collaboratifs » autour d'un certain nombre d'axes d'innovation. Chaque hub sera piloté par un industriel, et réunira les professionnels, concepteurs et metteurs en marché. L'objectif est de développer des prototypes pré-commerciaux sur les marchés stratégiques, dans le cadre de partenariats entre industriels, futurs clients, fournisseurs et prestataires. Les travaux réalisés dans le cadre des hubs feront ensuite l'objet d'une communication large aux marchés, afin de favoriser l'émergence des nouveaux marchés.

CSF Ferroviaire

en cours



Un projet phare du CSF : « le train hydrogène »

Le transport ferroviaire est particulièrement vertueux en matière d'émissions de gaz à effet de serre et représente ainsi un atout pour la décarbonisation des transports engagée par la France. Toutefois, un nombre significatif de trains continue à circuler en utilisant des moteurs diesels. L'électrification totale du réseau ferré n'étant pas une solution réaliste, il existe un réel besoin pour des solutions de verdissement des matériels roulants eux-mêmes.

Le projet vise à développer des trains régionaux zéro émission, bi-modes hydrogène-électriques pouvant circuler sur l'ensemble du réseau, électrifié ou non, sans recours à une motorisation diesel. Ce nouveau train conçu par les centres d'excellence d'Alstom en France s'appuiera sur des trains type TER Régionals.

L'objectif est concrètement de participer au verdissement du ferroviaire en offrant aux régions une solution innovante et durable pour les transports du quotidien. Avec ce projet, Alstom propose une mise en circulation d'un premier train hydrogène en France d'ici 2022, dans la perspective d'acquiescer un retour d'expérience via une mini-flotte puis de remplacer progressivement la flotte diesel en vue d'une décarbonation totale du transport ferroviaire à l'horizon 2040.

Ainsi, le développement du train hydrogène français participera dans les prochains mois à la consolidation d'un écosystème français puissant et à l'émergence d'une filière industrielle hydrogène dédiée à la mobilité ferroviaire, fortement contributrice dans la lutte contre le réchauffement climatique.

CSF Santé

Un projet phare du CSF: « la bioproduction en santé »

Les défis de santé actuels amènent tous les acteurs spécialisés dans les sciences du vivant à développer des stratégies thérapeutiques innovantes, faisant appel à des organismes vivants. Ces thérapies biologiques représentaient déjà en 2017 quatre médicaments nouveaux sur dix, et un marché en forte croissance évalué à plus de 200 Md\$. Accélérer nos capacités de production de biothérapies à coûts abordables, c'est offrir aux patients un meilleur accès à ces traitements, et permettre à notre industrie de retrouver une position de leader européen.

Le projet bioproduction est basé sur un consortium public-privé d'envergure, permettant d'articuler des projets de ruptures technologiques et conduisant à leur industrialisation sur site en France. Ainsi, les initiatives portées pourraient permettre d'améliorer d'un facteur 100 le coût de revient industriel des molécules innovantes. Les actions pourront porter notamment sur la maîtrise des procédés de contrôle qualité, les lignées cellulaires, le développement d'outils de simulation ou encore l'exploration de nouveaux modes de production complètement automatisés.

CSF Nouveaux systèmes énergétiques

Un projet phare du CSF: « le développement d'une industrie de production d'hydrogène décarbonée »

L'hydrogène est largement utilisé dans l'industrie (1 million de tonnes par an en France) et en développement dans la mobilité. Il peut désormais, grâce aux progrès des technologies, être produit et consommé sans émettre de CO₂ et présente de ce fait un intérêt environnemental majeur. Toutefois tant que ces technologies ne sont pas plus largement développées, elles restent plus chères que les méthodes traditionnelles.

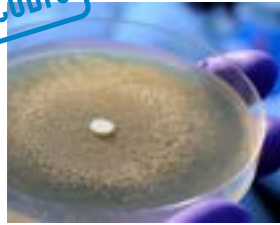
La France possède des atouts industriels et technologiques pour se positionner sur ce marché en fort développement mondialement: Air Liquide, McPhy, ArevaH2Gen sur les électrolyseurs, les réseaux d'infrastructures gazières ou encore les travaux du CEA.

Le projet du Comité de filière vise à développer une industrie de la production d'hydrogène décarbonée/renouvelable compétitive. Il s'articule autour:

- de projets de déploiement effectif sur les sites industriels, actuellement consommateurs d'hydrogène gris (gros sites chimiques, raffineries... ou industries de plus petites tailles), des nouvelles technologies de production d'hydrogène décarbonée, dont l'électrolyse,
- de la bonne articulation de ces déploiements avec les besoins des filières transport (automobile, aéronautique, ferroviaire, naval),
- de la coordination de l'effort public et privé pour le développement et le déploiement industriel de nouvelles technologies ou nouveaux usages, à travers des démonstrateurs,
- de l'association étroite de la filière française, bien positionnée sur l'ensemble de la chaîne de la valeur, dans l'esprit même d'une démarche filière.

Au-delà du soutien à un passage vers un modèle énergétique davantage renouvelable et moins dépendant des importations, le développement d'une production d'hydrogène décarbonée compétitive soutiendra le tissu industriel national, le développement de nouveaux usages, la décarbonation de l'usage industriel de l'hydrogène et de la mobilité et, enjeu central des différentes filières de transport, avec lesquels la Filière Industries des Nouveaux Systèmes Energétiques travaille de manière coordonnée.

en cours



en cours



Président
Didier Casas,
Président de la FFT,
directeur général adjoint
de Bouygues Telecom



Vice-président
Jacques de Heere,
PDG d'Acome

13 000

entreprises

280 000

salariés en France

52 Mds €

chiffres d'affaires

Deux nouveaux comités stratégiques de filières

Infrastructures du numérique

Les priorités du CSF

Les usages permis par le numérique et les transformations associées – objets du CNI numérique – nécessitent la mise à disposition préalable, sur l'ensemble du territoire, d'infrastructures numériques à la hauteur des enjeux associés, y compris sur le plan régalién et de la souveraineté.

L'enjeu actuel est le déploiement du THD (Très Haut Débit) fixe et mobile, qui constitue le plus grand chantier d'infrastructure pour les 15 ans à venir. Les défis majeurs pour demain en matière d'infrastructure numérique, au-delà du nécessaire soutien à l'innovation notamment dans sa dimension réglementaire, sont ceux de la mise en œuvre de la 5G et de l'Internet des Objets (IOT) combiné à l'intégration d'intelligence dans les réseaux (smart). L'Internet des Objets (IOT), dans ses différents aspects (notamment territoires intelligents, voitures connectées, e-santé, e-agriculture), est un domaine susceptible d'apporter des bénéfices significatifs à la société dans son ensemble. Enfin, à côté de la 5G et de l'IOT, un autre défi majeur concerne la question de la confiance à accorder à une infrastructure numérique.

La filière des infrastructures numériques est constituée d'une chaîne de valeur industrielle complète, dont les acteurs sont particulièrement représentés en France et qu'il convient de rassembler et de structurer. Les enjeux sont nombreux, et la filière est prête à se mobiliser pour mieux relever, avec le soutien de l'État, les défis en termes d'emploi, de confiance, d'innovation et d'export. La création d'un CSF Infrastructures numériques prend ainsi tout son sens. Il permettra par exemple de mettre en place:

- Une plateforme d'expérimentation 5G en réseaux multi-sites et multi-opérateurs, ouverte notamment aux PME (fablab de la 5G);
- Une offre française à l'export appuyée par une marque ombrelle;
- Un référentiel harmonisé des métiers et des passerelles vers les métiers de la 5G et des territoires intelligents.





Président
Marc Darmon,
Directeur général adjoint de Thalès,
directeur général de l'activité
Systèmes d'information et
de communication sécurisées

Plus de 4 000
entreprises

130 000
salariés en France

25 Mds €
Chiffre d'affaires

13 Mds €
Chiffres d'affaires à l'export

Industries de sécurité

Les priorités du CSF

Dans un contexte de menaces croissantes et diversifiées, tant physiques que dans l'environnement numérique, le développement des industries de sécurité répond au double enjeu (1) de protection des entreprises, des citoyens et de la résilience de la Nation et (2) économique, la filière des industries de sécurité représentant aujourd'hui 130 000 emplois pour un chiffre d'affaires de 25 Md € avec une croissance moyenne de 6 % par an.

La filière couvre un périmètre technologique large afin de répondre aux enjeux de sécurité dans toutes ses dimensions : cybersécurité, protection des infrastructures et des réseaux, sécurité du transport, secours aux personnes, lutte contre le terrorisme et la grande criminalité, sécurité urbaine (safe city), et gestion de crise. Trois grands segments de solutions technologiques sont ainsi couverts :

- Produits et solutions de sécurité physique ;
- Produits électroniques et numériques ;
- Produits et solutions de cybersécurité.

La filière, auparavant structurée dans le cadre du Comité de Filière des Industries de Sécurité (CoFIS) mis en place par le Premier Ministre en 2013, intègre ainsi le Conseil National de l'Industrie afin de mieux contribuer aux défis en matière de sécurité qui se posent à l'ensemble des filières industrielles, par exemple s'agissant de la cybersécurité des objets connectés et des futurs territoires intelligents, domaines dans lesquels la France doit parvenir à se positionner comme un leader mondial.

Dans un monde où les menaces évoluent constamment et sont par nature protéiformes, la filière permettra d'assurer un dialogue resserré entre les utilisateurs publics et privés et l'offre industrielle. Au sein d'une filière d'innovation et d'excellence, la recherche et la technologie constitueront un axe majeur du CSF afin de saisir les opportunités des domaines porteurs de rupture technologique et d'usages comme l'identité numérique, le big data et l'IA. La filière s'attachera au développement de solutions souveraines au plan national ou européen sur des domaines clefs déjà identifiés, notamment en matière de cybersécurité. Elle continuera de mettre en place des démonstrateurs et des plateformes seront déployées sur des thématiques telles que la safe city, la protection des sites sensibles, ou la sécurité de l'industrie du futur.

Le CSF Industries de sécurité permettra enfin, dans la perspective des JO 2024 à Paris, de fédérer l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur afin de démontrer en conditions réelles des solutions industrielles françaises de sécurité intégrées, de les promouvoir à l'export et de faire progresser le cadre d'emploi des technologies de sécurité. Il permettra également de coordonner l'action des services de l'État et des industriels pour assurer le succès des offres françaises à l'export et établir à l'international une marque France puissante dans le domaine de la sécurité.



4.

L'USINE EXTRAORDINAIRE DU GRAND PALAIS

Les points à retenir

- Avec **50000 visiteurs attendus dont 10000 scolaires**, l'Usine Extraordinaire permet de lever le voile sur les industries qui innovent et produisent en France.
- La prochaine réunion du Comité exécutif du CNI, présidée par Bruno Le Maire, **aura lieu le 5 mars 2019, dans le cadre du salon Global Industrie** à Lyon.
- La prochaine édition de la Semaine de l'Industrie aura lieu **du 18 au 24 mars 2019**.



Un événement unique pour découvrir l'industrie et ses métiers



L'Usine Extraordinaire au Grand Palais, du 22 au 25 novembre 2018 est un événement unique, gratuit et ouvert à tous. Organisé à l'initiative de la Fédération des Industries mécaniques (FIM) et porté par la Fondation Usine Extraordinaire, abritée par FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion), il permet de lever le voile sur les industries qui innovent et produisent en France, de montrer l'excellence des savoir-faire et de susciter des vocations chez les jeunes en «ré-enchantant l'usine».

Un événement ouvert à tous

En phase avec les ambitions du Gouvernement de faire connaître l'industrie dans toute sa richesse et sa diversité au plus grand nombre, l'Usine Extraordinaire vise à transmettre au grand public l'envie de se projeter dans les métiers de l'industrie en leur donnant l'occasion de vivre, pendant quelques heures, la grande aventure collective d'une usine vivante, autour de 4 grands univers :

Inventer

comment l'usine – et ses communautés humaines – se réinvente-t-elle pour répondre aux grands défis de l'humanité ? L'objectif de cet univers est de retracer l'histoire de l'usine et de l'industrie et d'aller à l'encontre des idées reçues en montrant les innovations qui amènent les grandes transformations

Fabriquer

pour vivre l'usine de l'intérieur à travers une «plongée en immersion» : visite d'une chaîne de fabrication, FabLab, ateliers et animations proposées par les industriels

Connecter

véritable lien social et moteur d'intégration, l'usine est en prise avec son territoire, sa richesse, ses talents, ses centres de recherche, ses acteurs économiques et institutionnels. Découvrez les opportunités offertes par le secteur : formations, emploi, alternance, et imaginez votre futur dans l'industrie

Partager

un espace de prises de parole et d'échanges à la rencontre des «héros» qui font vivre l'industrie au quotidien : conférences, témoignages, inspirations....

13 000 m²

d'exposition

50 000

visiteurs attendus sur

4 jours

dont 10 000 scolaires

4 univers

pour découvrir l'industrie :

Inventer, Fabriquer,
Connecter, Partager

Les prochains grands rendez-vous industriels

Global Industrie du 5 au 8 mars 2019 à Lyon

À l'heure de l'industrie du futur, Global Industrie réunit

2 500 exposants sur 110 000 m²
d'exposition pour 45 000 visiteurs professionnels attendus



La prochaine édition aura lieu du 5 au 8 mars 2019, à Lyon.

GLOBAL INDUSTRIE regroupe 4 salons industriels complémentaires : MIDEST, SMART INDUSTRIES, et TOLEXPO INDUSTRIE.

GLOBAL INDUSTRIE a ainsi pour objectif de réunir l'ensemble de l'écosystème industriel, de la chaîne de valeur et des filières utilisatrices. Véritable vitrine de l'Industrie en France, l'événement contribue à la mise en avant des multiples richesses industrielles des territoires hexagonaux.

La prochaine réunion du comité exécutif du CNI aura lieu au sein de Global Industrie, le 5 mars prochain, à Lyon.

La Semaine de l'Industrie du 18 au 24 mars prochains, dans toute la France

Comme chaque année, la Semaine de l'Industrie est l'occasion pour tous de découvrir, près de chez soi, le monde de l'Industrie, ses savoir-faire innovants, ses entreprises, et d'en savoir plus sur ce secteur qui se transforme et qui recrute !

L'édition 2019 aura lieu du 18 au 24 mars et mettra cette année en lumière les entreprises de la French Fab. Au programme dans toute la France : visites d'entreprises, job dating, intervention en classe, animations et expositions.

En savoir plus :
www.semaine-industrie.gouv.fr



Crédits photo

couverture 1
AdobeStock_18138235
AdobeStock_202758183
Laurent Mignaux – Terra
aleksy.aleksjew – Devialet

page 5
Wayhome Studio
stock.adobe.com

page 9
phonlamaipphoto
stock.adobe.com

page 14
Jean-Claude MOSCHETTI/
AlgoSolis/CNRS Photothèque

page 15
Laurent MIGNAUX– Terra

page 17
rcfotostock
stock.adobe.com

page 19
Arnaud Bouissou – Terra
bouteilles-plastique-copy
FooTToo - Getty images.jpg

page 20
Terra
Getty Images/iStockphoto

page 21
pixarno - stock.adobe.com
Jean-Claude MOSCHETTI/
AlgoSolis/CNRS Photothèque

page 22
Emmanuel PERRIN/CNRS
Photothèque
René Frampe

page 23
aleksy.aleksjew – Devialet

page 24
Oleksiy Mark – Fotolia

page 26
Arnaud Bouissou – TERRA

page 31
Patryssia
stock.adobe.com

page 33
Foucha-Muyard

couverture 4
Wayhome Studio
stock.adobe.com
B.Grateful
stock.adobe.com
Arnaud Bouissou – Terra
phonlamaipphoto
stock.adobe.com

Graphisme

Studio graphique
SG-SIRCOM 2018

Conception rédaction

DGE – CNI

Impression

CCTIR



DGe
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENTREPRISES

